

Montpellier, le 04.07.2019

**À l'attention de Monsieur Mesquida Kléber
Président du Conseil Départemental de l'Hérault**

Préavis de grève

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 10 du Titre I du statut général de la Fonction Publique, relatif au droit de grève, le syndicat CGT des Personnels du Conseil Départemental de l'Hérault dépose par la présente un préavis de grève d'une durée de trois mois (du vendredi 05 juillet 2019, 00h au vendredi 04 octobre 2019, 00h) .

Ce mouvement pourra être reconduit en fonction des circonstances.

Nous vous informons que cet appel concerne l'ensemble des **agents de la DGASD**.

Il a pour motif :

- l'exercice des missions,
- les risques pris au regard de la responsabilité professionnelle,
- l'impact que cette situation a sur la santé et la vie personnelle (augmentation du stress, augmentation de l'insécurité au travail).

Les revendications sont les suivantes :

- **la mise en place des mesures suivantes avec effet rétroactif à novembre 2018 :**
 - ✓ **Une compensation financière par une indemnité départementale mensuelle pour chaque agent titulaire ou contractuel de la DGA-SD.**
 - ✓ **La reconnaissance de toutes les heures réellement effectuées par tous les agents titulaires et contractuels. L'affichage desdites heures sur les comptes Chronos et la possibilité de les récupérer ou de les percevoir en heures supplémentaires (majoration légale dans les deux cas).**
- **Ces demandes s'accompagnent des suivantes et revêtent la même importance :**
 - ✓ **Recrutements des effectifs nécessaires à l'exercice normal des missions.**
 - ✓ **Stabilisation des équipes par un plan de maintien au long court des contractuels dans la perspective de leur titularisation**
 - ✓ **Valorisation (notamment financière) des métiers pour lesquels des difficultés de recrutement sont apparues.**
 - ✓ **Création en urgence de 150 places d'accueil familial et 200 places d'accueil collectif.**
 - ✓ **Création en urgence de 12 places d'accueil en pouponnière.**
 - ✓ **Limitation ferme du nombre de mesures d'enfants confiés à 15 par référents.**
 - ✓ **Effectifs et moyens à la hauteur des besoins des missions**

Comme le prévoient les textes, nous vous demandons de programmer, dans le délai légal, la négociation préalable et obligatoire à laquelle nous associerons l'ensemble des agents de ces deux équipes.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à nos respectueuses salutations.

Pour la CGT, Benjamin Karchen

